

## I. AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

AMI N° 104.../MCVDD/DC/PRMP/DGHC/DPAM/S-PRMP du 16.07.2021

### RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURE DE CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES (BATIMENTS) DANS LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL NATIONAL

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés Publics n° ...../PRMP/MCVDD/S-PRMP du ..... 2021 publié sur le portail web des marchés publics ([www.marches-public.bj](http://www.marches-public.bj)).
2. Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable a obtenu du Budget National exercice 2021 des crédits nécessaires afin de financer les activités de la Direction Générale de l'Habitat et de la Construction et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour la sélection d'un cabinet pour l'élaboration d'un manuel de procédures de classement des infrastructures (bâtiments) dans le patrimoine architectural national.
3. L'objectif de la mission est doter le MCVDD d'un manuel de procédures de classement des infrastructures (bâtiments) dans le patrimoine architectural national.

La mission du bureau d'étude consiste à élaborer un manuel de procédures d'inscription et de classement des infrastructures (bâtiments) dans le patrimoine architectural national.

**Ce Manuel de procédures sera le plus exhaustif et le plus rigoureux possibles sur l'ensemble des informations, mesures et démarches à mener pour aboutir à l'inscription et au classement objectif des infrastructures** dans le patrimoine architectural national. Il devra permettre la reconnaissance facile de la valeur patrimoniale du bien ainsi que les mesures de protection destinée à assurer sa conservation, son entretien et, si nécessaire, sa restauration

Le document final doit obligatoirement répondre aux exigences suivantes :

- ❖ Définir clairement toutes les notions relatives à la procédure d'inscription et de classement des biens en tenant compte des réalités propres au patrimoine national  
Indiquer les types de classements possibles dans le cas du Bénin ;
- ❖ Indiquer les caractéristiques qui permettent d'identifier les infrastructures éligibles à l'inscription et au classement dans le patrimoine national : date d'érection, valeur patrimoniale, valeur architecturale, état actuel... ;
- ❖ Présenter dans le détail, toutes les étapes de la procédure d'inscription et de classement des infrastructures au patrimoine national ;



- ❖ Indiquer le cadre juridique de même que les exigences et implications de droit (projets de règlement) que requiert la procédure d'inscription et de classement au patrimoine national, au niveau de chaque étape de la procédure ;
- ❖ Indiquer les parties prenantes à la procédure d'inscription et de classement des infrastructures au patrimoine national ;
- ❖ Définir une procédure de notation des infrastructures éligibles, suivant un ordre de valeur décroissant ;
- ❖ Préciser les délais normatifs pour chaque étape de la procédure ;
- ❖ Présenter un projet de fiche de procédure de modification des infrastructures inscrites et classées au patrimoine national ;
- ❖ Proposer le ou les instances de gestion du fichier d'inscription et de classement des infrastructures inscrites et classées au patrimoine national ;
- ❖ Elaborer des modèles de fiches techniques à soumettre à chaque étape de la procédure d'inscription et de classement des infrastructures au patrimoine national.

Dans le cadre de sa mission, les prestations attendues du CONSULTANT tournent autour des activités ci- après :

- ❖ Elaborer le protocole de conduite de la mission et le faire valider à la séance de cadrage de la mission ;
  - ❖ Echanger avec les divers acteurs clés pour une optimisation des résultats de la mission, notamment les Directeurs technique et Chef service, les chargés de programmation et de suivi-évaluation des projets de la DGHC ;
  - ❖ Organiser les opérations de collecte des données complémentaire au sein des directions techniques ;
  - ❖ Produire les documents nécessaires et mettre à la disposition de l'administration les livrables requis.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats **d'au moins cinq (05) et au plus huit (08)** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).**



La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après : (Voir **Tableau 3.a.**)



## **6. Profil du consultant et de ses experts**

Sont autorisés à soumettre leurs offres, tous les Consultants ou Cabinets constitués en établissement ou en société, spécialisés en élaboration d'un manuel de procédures et disposant d'une équipe pluridisciplinaire à savoir :

- ❖ Un (01) expert en patrimoine culturel, chef de mission ; de niveau BAC + 5 au moins, avec cinq (05) années minimum d'expérience professionnelle et ayant réalisé ou participé à au moins trois (03) missions d'études ou d'élaboration de documents relatifs à l'inventaire et/ou au classement du patrimoine au cours des cinq (05) dernières années ;
- ❖ Un (01) architecte spécialisé dans le patrimoine de niveau BAC + 5 au moins, avec cinq (05) années minimum d'expérience professionnelle et ayant participé à au moins trois (03) missions d'études ou d'élaboration de documents liés au patrimoine architectural du Bénin au cours des cinq (05) dernières années ;
- ❖ Un (01) juriste (droit public de préférence), avec une solide connaissance du patrimoine architectural du Bénin, ayant au moins trois (03) années d'expérience professionnelle et pouvant attester de son expérience en matière de patrimoine architectural au Bénin ;
- ❖ Un (01) rédacteur d'une expérience avérée en matière de collationnement de textes et d'information et de rédaction de document, d'un niveau BAC + 4 au moins en sciences sociales, avec une solide expérience en matière de rédaction de textes et autres documents. Une expérience de matière de patrimoine serait un atout ;
- ❖ Un (01) personnel d'appui.

Par ailleurs, les Cabinets invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

### **❖ Une offre technique comprenant :**

- ✓ la compréhension de la mission et les commentaires sur les termes de référence;
- ✓ la présentation de la méthodologie à utiliser pour réaliser la mission;
- ✓ les références et expériences du cabinet et de l'équipe de travail ;
- ✓ la constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres et les CV proposés ;



- ✓ le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services à savoir :

- ❖ Lettre de manifestation d'intérêt ;
- ❖ Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) et les Statuts définissant la forme juridique du cabinet ;
- ❖ les références techniques des prestations similaires appuyées des attestations de bonne fin d'exécution et pour les bureaux d'études naissants, fournir en lieu et place des attestations de bonne fin, les attestations de travail des expériences mentionnées dans les curricula vitae du personnel clé ;
- ❖ l'organisation technique et managériale du bureau ;
- ❖ la liste du personnel à affecter à la mission et leurs qualifications ;
- ❖ Accord de Groupement s'il y a lieu.

#### 7. Expérience des candidats :

Les candidats autorisés à soumettre leurs offres devront remplir les conditions ci-après :

- ❖ Avoir au moins dix (10) ans d'expériences dans les domaines sus indiqués ;
- ❖ Avoir élaboré au moins trois (03) manuels de procédures pour le secteur public (Société d'Etat ou Offices ou Agences) et au moins deux pour des structures privées, justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution correspondantes accompagnées des copies de contrats ou bons de commande y afférent, les Curricula vitae des experts appuyés des attestations justifiant des missions antérieures similaires réalisées avec succès délivrées par les structures bénéficiaires ;
- ❖ Une liste **d'au moins cinq (05) candidats et au plus huit (08) candidats** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et les candidats seront sélectionnés selon la méthode : « **de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection fondée sur qualité-coût)** » ;

**Pour être présélectionné, chaque candidat devra totaliser au moins 70 points sur 100 sur la base des critères d'évaluation définis dans le tableau N°3 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à trois (03) et supérieure à sept (07).**





## **8. DUREE DE LA MISSION ET SOURCE DE FINANCEMENT**

La durée de l'étude est de trois (03) mois à compter de l'ordre de service de démarrage. Les prestations objet de l'étude seront financées sur le budget du Programme Habitat.

## **9. LIVRABLES ET CHRONOGRAMME DE DEROULEMENT DE LA MISSION**

Les livrables ci-après sont attendus de l'équipe de consultants suivant le délai indiqué, T0 étant la date de la tenue de la séance de cadrage marquant le démarrage de la mission :

**T0 = T0 + 00 Jours : Contrat + Ordre de Service :**

**T1 = T0 + 30 Jours : dépôt du rapport provisoire de la mission**

Ce rapport présente l'exhaustivité des résultats de terrain à la suite du traitement et de l'analyse des données collectées sur le terrain, y compris la base des données.

Ce rapport fera l'objet de validation.

**T2 = T1 + 07 Jours : validation du rapport provisoire**

**T3 = T2 + 14 Jours : prise en compte des observations par le Cabinet ;**

**T4 = T3 + 02 Jours : dépôt du rapport définitif ;**

**T5 = T4 + 07 Jours : validation du rapport définitif + solde honoraires et demande d'Attestation de Service fait.**

A chacune des étapes, les acteurs disposeront de sept (07) jours ouvrés pour faire leurs observations.

## **ORGANISATION GENERALE DE L'ETUDE**

Le suivi et la supervision de l'étude seront assurés par la Direction Générale de l'Habitat et de la Construction (DGHC).

L'étude se déroulera selon le calendrier proposé par le cabinet et approuvé par l'Administration. Des rencontres périodiques seront organisées entre le consultant et l'administration avec le concours de deux homologues au consultant désignés respectivement par la DGHC en vue d'apprécier l'état d'avancement de l'étude et de procéder au recentrage si nécessaire.

A chacune des étapes, le Ministère disposera de sept (07) jours ouvrés pour faire ses observations.

Le rapport définitif devra être déposé par le consultant seize (16) jours après la réception des observations de l'Administration.

Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier de manifestation d'intérêt à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Cadre de

Vie et du Développement Durable (MCVDD) 01 Boîte postale : 3502-3621 Cotonou  
Tél. : (229) 21 31 81 45 email : [sprmpmcvdd@hotmail.com](mailto:sprmpmcvdd@hotmail.com), à compter du 16 août 2021

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en trois (03) exemplaires dont un original.  
L'original et les copies doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention  
« Appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection d'un cabinet pour l'élaboration  
d'un manuel de procédures de classement des infrastructures (bâtiments) dans le  
patrimoine architectural national »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé à l'adresse ci-après :  
Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère; 01 Boîte postale :  
3502-3621 Cotonou Tél. : (229) 21 31 81 45 email : [sprmpmcvdd@hotmail.com](mailto:sprmpmcvdd@hotmail.com) au plus tard  
le 31 Août 2021 à 10 heures précises. L'ouverture des plis aura lieu le  
même jour dans la salle de conférence du 3ème étage du bâtiment ozone de la Direction  
Générale de l'Habitat et de Construction du Ministère du Cadre de Vie et du Développement  
Durable (MCVDD) à 10 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou, le 16 août 2021



*[Signature]*

Michel Kouessi YACOBI  
Personne Responsable des  
Marchés Publics